qu'une seule fois changé de mains, mais elles n'avaient jamais changé d'esprit.

M. le chanoine Pierre Crévecœur, d'immortelle mémoire, avait fondé son œuvre sur des bases indestructibles, avec son coup d'œil prophétique, sa rare intelligence des hommes et des choses, et son cœur tout débordant de charité chrétienne, il avait fait de Marcq l'idéal des maisons d'éducation, et il en avait assuré la perpétuité en lui léguant la noble tradition qui a fait sa force dans le passé et l'assurance de grandeur dans l'avenir. Ces traditions, qui les a mieux recueillies, entretenues que son vénéré successeur, auquel nous avons la douleur de rendre à notre tour les derniers devoirs?

M. le chanoine Hollebecque était bien digne de recevoir un tel héritage, lui l'enfant de cette Flandre toujours croyante malgré l'audace des négations et des apostasies modernes, lui le petit-fils du courageux défenseur des causes opprimées, lui enfin le prêtre distingué qui savait allier si bien la solidité du fond avec la grâce de la forme.

D'autres prédiront avec les détails qu'elles comportent, les diverses phases de cette belle existence, car à de tels hommes. *Il faut de vrais historiens;* mais nous ne pouvons que contempler en ce moment les sommets lumineux de sa vie publique et nous jetterons un rapide regard sur les étapes entre lesquelles elle se divise.

Nous passons, non sans regrets, sur les années de sa première éducation et de ses humanités dans les collèges de Bergues et de Saint-Bertin, car elles ne manqueront pas d'offrir à *ses futurs biographes*, comme elles rappellent encore à ses rares condisciples survivants d'un autre âge, des traits charmants et de curieux aperçus; mais nous ne voulons juger ici que le professeur le directeur et le supérieur et tout de suite nous remarquons que *ces trois titres rattachent à la maison de Marcq sa carrière tout entière.*

C'était en 1848 : le pouvoir, toujours jaloux de conserver son monopole, s'était cependant décidé à accorder enfin le plein exercice à notre institution naissante; il fallait donc augmenter l'importance du personnel enseignant pour lutter avec avantage contre de redoutables rivaux. M. Hollebecque était alors *dans toute la fraîcheur de ses 20 ans* : son corps d'une haute stature, son apparence assez frêle n'était que la mince enveloppe d'une âme fortement trempée et remplie d'une vitalité surprenante. Il quittait le grand séminaire de Cambrai où il avait laissé une de ces réputations qui présagent les plus brillants avenirs et il venait continuer à Marcq des études théologiques tout en menant de front les premiers soucis du professorat. La *science* et la piété devaient faire de lui un prêtre accompli tel que l'appréciaient déjà ses contemporains au jour de son onction sacerdotale.

Pendant ce temps M. Crévecœur l'observait d'un œil attentif et entrevoyait les ressources qu'il *pouvait tirer de cette nature* d'élite; souvent il le citait comme modèle à ses jeunes confrères. Pour mieux placer en évidence et soumettre à une sérieuse épreuve les qualités de M. Hollebecque, il lui confia successivement la direction de la petite division du collège puis enfin celle de la grande. C'est là que le nouveau Directeur apprit à devenir l'éducateur éminent dont la famille aussi bien que les élèves ont apprécié le tact parfait et l'incomparable distinction ; pouvait-il d'ailleurs être formé à meilleure école ?

Malheureusement l'état de sa santé le força à interrompre le cours de ses travaux, mais ce qu'il ne pouvait plus donner à sa chère maison de Marcq il le conservait à sa propre famille; que de fois nous avons été touchés de la piété filiale qu'il témoignait à sa vénérable mère : c'était la marque d'un bon cœur, et ce témoignage là ne trompe jamais.

Cependant M. Crévecœur faiblissait sous le poids de la lourde charge qu'il avait assumée, mais M. Hollebecque, heureusement rétabli, était désormais en état de le suppléer, et il le faisait avec une telle délicatesse de sentiments qu'il voulait toujours paraître son inférieur alors même qu'il devenait progressivement son égal. Aussi, lorsqu'en 1869 le collège de Marcq perdit son fondateur, ce fut sans doute une imminente douleur, mais Dieu avait placé le remède à côté du mal.

M. Crevecœur se survivait dans son successeur et c'est tellement vrai que pas une circonstance solennelle ne s'est présentée depuis 23 ans, notamment les inoubliables fêtes jubilaires de 1881 sans que le nom et le souvenir du premier supérieur n'ait été religieusement rappelés. Relisez encore Messieurs le beau discours que M. Hollebecque prononça l'an passé à la distribution des prix; il y retrace en quelques pages émouvantes toute l'histoire de Marcq, mais il la rapporte toute entière à l'influence de M. Crévecœur s'oubliant lui-même avec une modestie charmante et ne semblant pas s'apercevoir qu'il peut s'appliquer ce qu'il dit si bien de la haute personnalité de son prédécesseur.

Et puis les années se sont accumulées amenant leur cortège : la maladie et la souffrance avant-coureur de la mort; loin de se laisser abattre par ses coups, M. Hellebecque la regarde en face et confiant dans la justice autant que dans la miséricorde de Dieu, il se prépare courageusement à franchir ce terrible passage du temps à l'éternité sans défaillance comme sans crainte pusillanime, il a fait les plus touchants adieux à ceux qui l'entouraient en leur donnant sa dernière bénédiction

Nous avons donc bien raison de pleurer sur cette séparation pour l'institution libre de Marcq, c'est le deuil d'un père qui lui a prodigué *toutes les énergies de son dévouement;* pour les anciens élèves c'est le deuil de l'affection respectueuse et de la plus sincère reconnaissance; pour toute cette région du Nord enfin, c'est le deuil des services rendus à la chose publique notamment à l'enseignement à tous les degrés, primaire, secondaire et supérieur. Chacune de ces expressions exigerait des développements auxquels je suis forcé de renoncer.

Adieu donc, ô cher et *à jamais regretté maître* et *merci* pour tout le bien que vous nous avez fait! Pour honorer votre mémoire, nous ferons mieux que de vous adresser cet éloge passager; nous nous efforcerons de suppléer à votre cruelle absence par la mise en pratique de vos maximes.

Comme vous nous le disiez naguère, vous teniez particulièrement à « donner de la trempe aux caractères»: à quelle époque cette recommandation *fut-elle plus opportune qu'au milieu des* défaillances de l'heure présente! Aussi soyez-en sûr, les anciens élèves de Marcq garderont soigneusement l'empreinte de l'éducation que vous leur avez donnée, et ils voudront se montrer partout et toujours les dignes fils d'un tel père.

Discours de M. Guisselin

Qu'il soit permis à un obscur mais fidèle enfant de Marcq d'adresser un suprême adieu au père vénéré qu'une mort cruelle enlève prématurément à l'affection d'une vaste famille.

S'il ne m'appartient pas de *faire ici l'historique d'une* existence qui s'écoula toute entière dans la pratique des plus nobles vertus, mon cœur trouvera au moins quelques accents émus pour dire ce que fut le père et l'ami.

Lorsqu'en 1869, M. Hollebecque fut appelé à succéder à M. Crévecœur, sa modestie s'alarma d'abord, et la préoccupation d'un grand devoir à remplir put seule le décider à accepter des fonctions dont il se croyait indigne et qu'il devait cependant exercer avec tant d'éclat.

Si, comme l'assure notre foi, il est déjà entré dans le concert des élus, de quelle immense joie son âme ne doit-elle être inondée en contemplant cette magnifique apothéose d'une vie qui voulait être humble et qui fut si grande, si belle, si noblement remplie?

Merveilleusement organisé pour les hautes et délicates fonctions dont il avait assumé la lourde responsabilité, il réunissait au plus haut degré toutes les qualités qu'exige l'éducation de la jeunesse.

Son aspect imposant, ses traits au dessin vigoureux et d'un profil sévère, son organe puissant, sa parole chaude et vibrante forçaient l'attention et imposaient le respect avant que le charme de son esprit et la bonté de *son cœur n'eussent inspiré* la confiance et gagné l'affection.

Il avait une intelligence supérieure, un esprit cultivé, un jugement sain, droit et sûr. Détenteur d'une autorité dont sa haute valeur justifiait pleinement les prérogatives, il était cependant scrupuleux jusqu'à l'excès. En dépit d'un long exercice d'importantes fonctions, d'un contact fréquent avec les plus hautes personnalités, *il était resté simple, modeste, d'un abord* facile, accessible à tous, grands et petits; et son cœur, toujours ouvert à tous, prodiguait sans compter des trésors de sensibilité, de bonté et de patience. Educateur, il honora l'enseignement chrétien ; prêtre il eût honoré le sacerdoce si le sacerdoce pouvait être honoré.

Enfin, trait saillant de cette existence à la fois humble et grande, titre particulier à l'admiration et à la reconnaissance des enfants de Marcq: il eut le rare mérite de si bien s'assimiler l'esprit des fondateurs de la maison que sa puissante personnalité ne fit que donner plus d'éclat à la douce figure du premier fondateur de Marcq et que sous d'autres traits non moins vénérés M. Crévecœur vivait toujours, continuant au milieu de nous son œuvre à jamais bénie.

Après l'avoir orné de toutes les vertus Dieu voulut enfin l'associer à son calvaire. Pendant de longues semaines son corps fut torturé par de cruelles souffrances et son âme si sensible connut toutes les angoisses des adieux déchirants que la tendresse aveugle de ses enfants accourus de toutes parts ne sut pas lui épargner.

Après avoir mené la vie d'un juste, il eut la mort d'un saint.

. . . .

Ah! quelle oraison funèbre aura jamais l'éloquence de ces sanglots *comprimés devant un lit de douleur, de ces larmes* que nous avons tous versées abondantes, en contemplant une dernière fois ces traits aimés, ravagés par de cruelles souffrances!

Puisse la Providence qui a fait toutes ces choses ne pas retirer de nous sa main protectrice et bénir les enfants comme elle a béni les pères.

Séchons donc nos larmes et levant nos regards vers le Ciel, demandons à ceux qui ne sont plus de ne pas nous abandonner, de veiller sur leur œuvre de répandre leur esprit sur leur successeur et par leur puissante intercession auprès de Celui qui dirige les destinées des nations et des familles, d'assurer à notre maison de Marcq la vie et la prospérité.

Adieu, cher Monsieur Hollebecque, votre mémoire vénérée vivra dans nos cœurs, associée à celles de M. Crévecœur et de M. Lassé.

Tendre père, fidèle ami, adieu! c'est-à-dire : Au revoir dans le sein de Dieu.

Le corbillard s'est ensuite rendu à la gare de la Madeleine.

Le wagon contenant le cercueil a quitté la gare, se dirigeant vers Hondschoote, lieu de la sépulture, à 4 h. 45.

LILLE

L'assistance médicale gratuite. — M. le Préfet a nommé, *en exécution de la loi du 15 juillet 1894* et du règlement adopté par le Conseil général, membres de la commission départementale d'assistance médicale gratuite : MM. Dron, député, délégué par le Conseil général ; docteur Gorez, médecin des épidémies ; Lotar, professeur de pharmacie à la Faculté de médecine ; Machelart, président du Syndicat des pharmaciens ; le président du Bureau d'assistance de Lille ; le docteur Wertheimer, professeur à la Faculté de médecine, directeur de l'office vaccinogène ; M. Cannissié, architecte départemental.

La société des sciences médicales de Lille vient de constituer ainsi son bureau pour l'année 1895 :

Président, M. le docteur Léon Derville; vice président, M. le docteur Vallin; secrétaire de service, M. le docteur Budier; secrétaire-adjoint, M. le docteur Voiturier; archiviste, M. le docteur Alfred Dujardin.

Les élections à la Chambre de commerce. — Hier a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, le scrutin de ballottage pour le renouvellement partiel de la Chambre de commerce de Lille.

Le scrutin a été clos à quatre heures : le bureau était présidé par M. Verly, conseiller municipal.

Voici les résultats du vote : Inscrits, 1,055; votants, 157; MM Ferdinand Beghin, 146 voix; Maurice Bernard, 145; Jules Scrive, 145; Paul Delemer, 143; Edouard Agache 142; Jules Kolb, 142.

Tous ces messieurs, qui sont membres sortants de la Chambre de commerce, sont réélus.

MM. Delespaul-Havez, Alfred Descamps, Emile Raux, Isaac Klein, ont obtenu chacun une voix. Bulletins blancs, 3.

Congés du jour de l'an. — Les vacances du jour de l'an commenceront pour toutes les écoles primaires, élémentaires et supérieures du département, le samedi soir, 29 décembre, et finiront le jeudi 3 janvier, au soir. La rentrée des classes aura lieu le vendredi matin, à l'heure ordinaire.

Un soldat victime d'un affreux accident. — Un soldat du 19e régiment, Galland, originaire de Dunkerque, suivait hier la rue Neuve, à la *Madeleine*, *monté sur son* cheval, lorsque celui-ci prit peur, s'emballa, désarçonna son cavalier, et le traîna sur une certaine longueur.

Le pauvre soldat a été relevé dans un état pitoyable. Il avait reçu plusieurs coups, dont un à la tête; un épanchement au cerveau s'en est suivi. L'état de Galland est désespéré.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

— *COURS du Vendredi 21 Décembre 1894* —

Crustacés		Marée fraîche	[1/2 k
Langoustes extra 5 à 14 fr.		Cabillaud	0,90
Homards (gros) »,» »'»» à »» f.		Maquereaux	»,»»
Crabbes	»,»» et 0,»»	Soles	1,90
Ecrevisses (moyes). 0,.. et 0,00		Turbots	1,75
Escargots ... la douz.	0,70	Bar	»,»»
HUITRES	la douz.	Barbue	1.75
Marennes blanches extra	1,50	Raies	0,75
Anglaises (extra-lines)	2,00	Flotte	0,85
Moules ... (le kilo)	0,15	Rougets	0,70
Salaisons		Carrelets (pleis)	»,»»
Saumon rouge le 1/2 kil.	1.00	Truite saumonée	»,»»
Morue nouvelle . le 1/2 k.	0,75	Anguilles de rivière	»,»»
Harengs saurs à 05 2 p· 15 et 0,10 pièce		Anguilles de mer	»,»»
Harengs salés 2 p· 15 c. et 10 c. pièce		Vives	»,»»
Craquelots, 0,15 la pièce		Saumon blanc	»,»»
GROS		Crevettes	1,00
ET		Brochet (eau douce)	»,»»
DÉTAIL		Merlans	»,»»
		Eperlans	»,»»
		Merluches	»,»»
		Harengs frais, 2 pour	»,»»

SARDINES FUMÉES, 15 centimes la douzaine
Véritables Keapers, harengs fumés sans sel 0,20 la pièce.
HUITRES VICTORIA superfines, sans rivales, 40 fr. le cent sur commande

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 20 décembre* — UN LOCATAIRE INDÉLICAT. — A son lever, vers cinq heures du matin, le 6 novembre, M. Roland, demeurant au hameau du Grimonpont, à Leers, constata que de sa cuisine avaient disparu un jambon et une paire de bottines: bientôt il fut fixé sur l'auteur du vol: c'était un individu âgé de vingt-six ans, Henri Maréchal, journalier, qui logeait chez lui, et qui, depuis ce jour, ne reparut plus.

Un voisin, Leclercq, avait aussi, à la même époque, été victime d'un larcin : une montre lui appartenant avait été enlevée; il fut amené à avoir la conviction que Maréchal, qui connaissait parfaitement son appartement, avait là aussi commis cette soustraction. Quoique cité régulièrement, Maréchal ne comparaît pas ; il est, par défaut, condamné à six mois de prison.

ATTITUDE INDÉCENTE. — Il y a quelques jours, dans une des rues de Tourcoing, un domestique appelé Camille Dericq, 27 ans, a eu, en présence d'enfants, des façons des plus inconvenantes; il encourt pour ce délit une peine de quinze jours et cinq francs d'amende.

LA FRAUDE.—Arrêté à la plaine Lezy, à Wattrelos, Leroy Henri, journalier à Roubaix, 19 ans, cueille une peine de deux mois et cinq cents francs d'amende.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 20 décembre.* — Cette audience clôt l'année judiciaire, le tribunal de simple police ne siégeant pas le dernier jeudi du trimestre. C'est M. Petit, juge de paix du canton Nord, qui la préside, assisté de son greffier, M. Charles Duthy. M. le commissaire Chapé, titulaire, occupe le siège du ministère public.

Cent cinq affaires sont inscrites au rôle, y compris vingt remises. Sur ce nombre on ne compte pas moins de quatre-vingt-huit divagations de chiens, restant à régler de la saison d'été, alors que la charrette municipale opérait ses razzias quotidiennes. La liquidation d'un si important reliquat s'imposait avant 1895 ; elle constitue à elle seule presque toute la séance, et l'interminable défilé de propriétaires d'animaux, qui se suivent sans interruption dans le prétoire, pour s'entendre uniformément condamner à un franc d'amende, met en liesse la galerie.

LES CONTRAVENTIONS DE VOIRIE. — Au premier rang des dix-sept affaires formant la réserve, en figurent trois auxquelles nous croyons devoir accorder une mention spéciale.

UNE PALISSADE EN SAILLIE SUR L'ALIGNEMENT RÉGLEMENTAIRE. — M. Liagre-Thérin, de Tourcoing, propriétaire à Roubaix, a comparu, on se le rappelle, à l'audience du jeudi 6 décembre, pour avoir fait reconstruire, sans autorisation, une palissade en saillie sur l'alignement réglementaire, front à la rue Stephenson, autrefois sentier du Haut Fontenoy, en bordure d'un terrain lui appartenant, contigu aux constructions des Magasins Généraux. Il était défendu par Me Delemer, du barreau de Lille, dont la longue et substantielle plaidoirie, que nous avons reproduite dans tous ses arguments, n'a tendu à rien moins qu'à la relaxe pure et simple de son client.

Le tribunal, pour mieux éclairer sa religion, avait ordonné une visite de lieux; cette formalité a été accomplie, les parties en présence, et il est donné lecture du procès-verbal la concernant.

Me Delemer, présent à l'audience de ce jour, déclare qu'il n'a rien à ajouter à ses moyens de défense, et le ministère public se borne à confirmer les termes de son réquisitoire. Ils acceptent d'ailleurs, sans observation, le document ci-dessus soumis à leur signature.

Les débats sont ainsi terminés, et M. Petit prononce un jugement en dernier ressort, fortement motivé. Faisant droit aux conclusions de l'avocat de M. Liagre, il annule la poursuite, ainsi que tout ce qui a suivi; et renvoie le prévenu de la demande formée contre lui, sans dépens.

A PROPOS D'UN TROTTOIR. — Il s'agit ici d'un litige avec M. J.-B. Delplanque, de Roubaix, qui n'avait pas fait poser, malgré les avertissements du service de la Voirie, les grès de borture, et mis le trottoir à la largeur et hauteur définitives, au droit de sa propriété, rue Franklin.

La cause a déjà été appelée aux deux audiences précédentes. Une première fois, l'inculpé avait fait valoir, avec preuves à l'appui, que deux demandes adressées successivement à la voirie pour connaître le niveau du fil d'eau, avant d'entreprendre les travaux, étaient restées sans réponse. D'un autre côté, le juge avait fait observer au ministère public que, parmi les documents versés aux débats, ne figurait pas l'arrêté individuel du maire de Roubaix, ordonnant les travaux. Le jeudi 13 décembre, cette pièce officielle avait été représentée: mais M. Delplanque avait pu déclarer au tribunal qu'avant la fin de la journée il serait en règle avec l'Administration municipale, bien qu'il eût dû procéder sans l'aide du renseignement qui lui était indispensable.

Aujourd'hui l'agent verbalisateur vient reconnaître, à la décharge du propriétaire, que le trottoir incriminé remplit toutes les conditions désirables.

M. Petit demande au ministère public si, devant cette situation nouvelle, il n'est pas disposé à abandonner les poursuites; M. Chapé y consent et le prévenu est renvoyé des fins de la plainte.

UNE MAISON CONSTRUITE SANS AUTORISATION. — Un autre propriétaire, M. Odilon Vandeputte, s'est mis inconsciemment dans un cas qui aurait pu lui susciter les plus *grands ennuis*. Il avait sollicité et obtenu l'autorisation d'élever un mur de clôture sur son immeuble, situé rue du Havre; puis il avait changé son plan, et s'était décidé à construire. *Une semblable irrégularité ne pouvait* échapper au contrôle des agents de la voirie, qui avaient fait dresser contre lui un procès-verbal en règle.

M. Vandeputte, *qui répond à l'appel de son nom*, plaide les circonstances atténuantes, en arguant de son ignorance complète des sévérités du règlement, qui se bornaient, croyait-il, au respect de l'alignement réglementaire.

Le tribunal tient compte de ces explications, qui lui paraissent très sincères, et fait preuve d'une indulgence exceptionnelle en n'infligeant que le minimum de l'amende, soit un franc, sous la réserve expresse que le contrevenant régularisera au plus tôt sa situation vis-à-vis de la voirie. Il aura pour cela à adresser, bien qu'après coup, et en double expédition, à qui de droit, la demande d'autorisation nécessaire pour bâtir une maison, au lieu d'un simple mur.

LA LOI SUR LE TRAVAIL DANS LES MANUFACTURES. — Les ateliers du peignage mécanique de l' « Union », rue de Tourcoing (ancien peignage Morel), ont été le théâtre d'un accident, dont la victime, une soigneuse, âgée de quarante ans, a eu le poignet fracturé. L'enquête ouverte par M. Carlos Lefebvre, inspecteur départemental du travail, aurait établi, d'après la contravention dressée par ce fonctionnaire, que les rouages de la machine confiée à l'ouvrière n'étaient pas recouverts d'un organe protecteur.

Me Duvillier, du barreau de Tourcoing, qui représente Me Collet, directeur, mis en cause, conteste le bien fondé de la double infraction à l'article 14 de la loi du 2 novembre 1892, et à l'article 2 du décret du 13 mai 1893, qui lui est reprochée.

Les machines employées dans l'établissement sont des peigneuses du système Morel, à deux poulies dentées, indépendantes l'une de l'autre. Ce système, qui fonctionne régulièrement depuis vingt années au moins, n'a jamais provoqué d'accident d'aucune sorte, l'ouvrière étant obligée d'arrêter l'une des poulies dans sa marche, lorsqu'elle a à retirer la laine de la peigneuse qui y est adaptée, pendant que la poulie jumelle continue de tourner.

Il a fallu que la soigneuse, malgré sa longue expérience, ait éprouvé un moment de distraction pour poser ainsi la main au mauvais endroit. La fracture du poignet n'a d'ailleurs pas eu de suite sérieuse, la blessée ayant pu, peu de temps après, reprendre son travail. Pour ce qui concerne la couverture des poulies, elle gênerait la bonne marche de la besogne à un tel point qu'il ne faut pas songer à l'établir.

Au surplus, l'avocat prie M. le juge de paix de faire une visite de lieux, qui lui permettra de se rendre un compte exact du véritable état de choses, tel qu'il vient de le présenter.

M. Petit paraît disposé à faire droit au désir exprimé par Me Duvillier; mais il se trouve que le pouvoir dont ce dernier est porteur n'a pas subi la formalité indispensable de l'enregistrement. Le ministère public n'accepte plus dans ces conditions le mandat verbal, et l'affaire est remise par suite à la session de janvier, pour être jugée par M. Claustre.

LES JEUX D'ARGENT SUR LA VOIE PUBLIQUE. — Des jeunes gens de la commune de Croix ont été aperçus à distance, par un garde, jouant de l'argent, à pile ou face, sur la voie publique. La bande joyeuse, qui comptait treize partenaires, a eu le temps de détaler avant l'arrivée de la police sur le terrain, à l'exception d'un seul, resté de bonne prise. Celui-ci s'est empressé de dénoncer les fuyards, et voilà comment le prétoire est encombré d'un nombreux groupe de prévenus, tous mineurs, et assistés de leurs parents, civilement responsables.

M. le juge de paix semble très embarrassé d'avoir à appliquer l'article 475 du code pénal, visé dans le procès-verbal de M. le commissaire de Croix, et d'assimiler ainsi de jeunes garçons qui s'amusent à des tenanciers de jeux d'hasard. Mais la lettre de la loi est là qui s'impose, avec sa gradation de pénalités pécuniaires, variant de six à dix francs; M. Petit la tourne, au moyen de l'admission des circonstances atténuantes, en n'appliquant qu'un franc d'amende.

Deux des prévenus, qui peuvent prouver un alibi, grâce au propre témoignage de leurs amis, sont acquittés.

AUTRES AFFAIRES. — Le reste des affaires appelées par Me Buns, huissier-audiencier, qui a fort à faire d'obtenir un silence relatif dans la salle, avec le concours de deux agents chargés du service d'ordre, présente si peu d'intérêt que nous n'y relèverons absolument rien.

Commencée à deux heures dix, la séance, malgré l'importance du rôle, a pu prendre fin à quatre heures.

Concerts et Spectacles

Grand-Théâtre de Roubaix. — *Faust.* — Jeudi soir, l'administration a remporté un magnifique succès. Nous nous plaisons à le constater et il y a lieu de l'en féliciter entièrement. La salle était archi-comble.

L'idée de nous donner le chef-d'œuvre de Gounod au moment où sa millième était célébrée à Paris était déjà bonne. Cette idée a été mise en œuvre brillamment. Un soin extrême, auquel nous n'étions malheureusement pas habitués, a présidé à la composition des chœurs et à la mise en scène. Les artistes, se sentant en présence d'un public sympathique et entourés de tout ce qui leur était nécessaire pour briller, se sont surpassés.

M. Ch. Gauthier est lui-même sorti, beaucoup pendant le premier acte, un peu moins dans les suivants, de sa frigidité naturelle. Son jeu, aidant ainsi sa superbe voix, il a interprété magnifiquement le docteur Faust dans sa décrépitude et dans sa nouvelle jeunesse. Nous ne pourrions citer particulièrement tous les passages de cette belle partition dans lesquels il a mérité et obtenu les applaudissements.

Mme Keriva, toujours si consciencieuse dans ses interprétations, nous a donné une excellente Marguerite. Son air du roi de Thulé, chanté avec un art parfait, a été particulièrement goûté. De même la scène des bijoux. Ainsi de beaucoup d'autres parties. La salle ne lui a pas ménagé sa vive approbation.

M. Pourrat (Méphisto), quoique forçant encore un peu certains effets, ce qui nuit légèrement à ses récitatifs, a aussi obtenu des suffrages. Son jeu et son chant sont un peu vifs et il est étonnant qu'il ne soit pas plus fatigué vers la fin, après une aussi grande dépense de mouvement. Aussi, sa sérénade « Vous qui faites l'endormie » ne valait-elle pas « Le veau d'or » ; la fatigue venait. Cet air du « Veau d'or » a été parfaitement dit et chanté par lui.

M. Duvernet (Valentin), a été aussi très remarqué. Son air de la médaille a été excellent. Cet artiste se donne de tout cœur à ses rôles et leur fait produire de très beaux effets musicaux et dramatiques.

Mme Fremeau a apporté au rôle si court de dame Marthe toute sa science musicale et artistique. Son duo avec Méphisto dans le jardin de Marguerite l'a fait admirablement ressortir.

Mme Dupont avait été appelée à remplacer Mme Pourret dans le rôle de Siebel. Nous ne savons pourquoi, mais la remplaçante, qui est une excellente artiste, aurait dû refuser de chanter avec l'enrouement qui lui enlevait ses moyens vocaux.

M. Mribert a très bien chanté le rôle très effacé de Wagner.

Ayant à peu près tout le monde à *féliciter, il y a lieu* forcément de procéder par ordre. N'oublions pas l'orchestre qui nous a donné une ouverture parfaitement détaillée et un accompagnement charmant du duo de Méphisto et de dame Marthe ; ni les chœurs qui, eux aussi, ont rempli leur mission à la plus grande satisfaction de la salle.

Admirablement réglé, le ballet de la nuit du Valpurgis a été réussi on ne peut mieux.

Pour conclure, nous nous permettons de réclamer de l'administration qu'elle nous donne souvent des soirées aussi agréables, aussi soignées. Tout le monde oubliera facilement celles qui, pour une cause ou pour une autre, ont produit un moins bon effet. L. V.

Choral Nadaud. — *Echos de la Ste-Cécile.* — Lors de son banquet de Ste Cécile, le *Choral Nadaud* avait porté un toast à M. Maréchal et le lui avait transmis par télégramme. Voici la réponse que l'éminent compositeur vient d'envoyer à cette société :

« Cher Monsieur. Très touché de votre amical souvenir, je vous prie de renouveler au *Choral Nadaud* l'expression de mon affectueux dévoûment et de lui annoncer que c'est à lui que sera dédié le chœur que j'écris pour 1895. Amical souvenir à tous. Henri MARÉCHAL. »

On sait que M. Maréchal surveille en ce moment les répétitions d'un grand opéra qu'il vient de composer et qui sera représenté dans peu de temps.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A propos des tramways électriques

Roubaix, 19 décembre 1894.

Monsieur le Rédacteur
du *Journal de Roubaix*,

Je lis ce matin votre article (impérieux dilemme) résumant les arguments de la Cie nouvelle, je doute fort que l'enquête ou plutôt les formalités aient eue la publicité nécessaire pour une semblable installation.

Pour ma part j'ai 25 à 27 mètres de façade sur rue, sillonnée par le tramway, et j'ai reçu simplement la visite d'un mandataire de la Compagnie qui m'a donné à opter entre une rosace et un poteau.

Les travaux de pose de rails, etc. ont été commencés sans que les intéressés aient su quel était le système de traction électrique.

Pourquoi ne pas faire de traction souterraine ou par accumulateurs ? comme à Paris et dans quelques autres grandes villes.

Le mode de traction par fil aérien est assez laid et assez disgracieux. Bref je pense que le plus simple aurait été de faire publier la partie du cahier des charges ayant trait au système et à l'installation de la traction : le public et les intéressés eussent été immédiatement édifiés.

Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas fait connaître au public la teneur entière du cahier des charges de la Compagnie nouvelle. Nous saurions tous à quoi nous sommes tenus vis-à-vis d'elle et réciproquement.

Le procédé serait d'un excellent socialisme.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes empressées salutations. *Un riverain de la ligne des tramways.*

A propos du rapport de la Chambre de Commerce de Roubaix sur les marchés à terme

Tourcoing, 20 décembre 1894.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

Je viens de lire le rapport de la Chambre de commerce de Roubaix sur la question des marchés à terme la première observation qui me frappe et que je veux retenir est celle ci : « Il est à regretter que les places d'Anvers et de » Leipzig aient créé ce marché à terme et aient par le » fait obligé Roubaix et Tourcoing à le créer pour sau- » vegarder l'existence de notre grand centre lainier. »

Si l'on regrette sa création, c'est qu'on le croit plus nuisible qu'utile. Pourquoi donc rester à la remorque du marché d'Anvers quand le commerce de Leipzig déjà a répudié le terme en mettant à l'index tous ceux qui y touchent. Laissons Anvers, s'il le veut, continuer son tripot au terme et bientôt, abandonné à lui seul, il tombera de lui-même. Supprimons donc le terme chez nous, sans vergogne, car, comme le dit fort bien le président de la Chambre de commerce de Bordeaux, M. Balsan, avec sa compétence de grand industriel :

«Les affaires réelles en laines diminuent sur toutes les places pourvues de marchés à terme, et il est bien dangereux pour l'industrie véritable de se trouver en face de ces spéculations qui, à certains moments, interviennent et font la hausse ou la baisse, selon que les puissants joueurs sont engagés dans un sens ou dans un autre.»

Veuillez agréer, etc. *Un négociant.*

NORD

Importants détournements à Ligny-les-Haubourdin. — Le parquet de Lille représenté par MM. Delalé, juge d'instruction, et Duparcq, greffier, s'est rendu jeudi à 7 heures du soir à Ligny-lez-Haubourdin, pour instruire une importante affaire de détournements, dont se serait rendue coupable une fermière de cette commune.

M. Delalé a interrogé M. X..., et à 9 heures le parquet quittait Ligny. On dit que les détournements commis atteindraient plusieurs centaines de mille francs.

PAS-DE-CALAIS

Un braconnier qui tire sur un garde à La Buissière. — Depuis deux jours, un garde-chasse de M. Nourez, de Lapugnoy, un sieur Désiré Coisne, âgé de 38 ans, entendait tirer des coups de fusil dans le bois de la Louvière à La Buissière.

Hier, vers cinq heures du soir, accompagné de son chien, Coisne se rendit à l'endroit d'où partaient les coups de feu.

Un quart d'heure après, deux coups de fusil retentissaient dans la nuit et le garde aperçut parfaitement l'individu qui venait de les tirer. Il se mit aussitôt à sa poursuite, mais presque au même moment deux autres coups de feu lui étaient tirés par derrière et les plombs venaient l'atteindre dans le dos. Coisne se rendit à l'estaminet où il se fit soigner. Une enquête est ouverte.

Un homme mordu par un chien enragé à Beuvrequent. — Ces jours derniers, à Beuvrequent, canton de Marquise, un chien de berger, après avoir mordu quatre de ses congénères, a mordu cruellement un ouvrier de Marquise nommé Dufour. Des soins empressés ont été prodigués au malheureux. Les chiens ont été abattus.

ETAT-CIVIL.—*ROUBAIX.*—*Déclarations de naissances du jeudi 20 décembre.* — Hélène Lescrauaet, rue d'Arcole, cour Joye 10 — Germaine Delaere, rue de la Guinguette, cour Mulliez 14. — Berthe Delcroix, Boulevard de Metz, cour Saint-François. — Marius Barut, Hôtel-Dieu. — *Jules Richomme*, Hôtel-Dieu. — Fernand Derly, rue Bernard, cour Boyaval 1. — Blanche Rottiers, rue des Anges, cour Dhont 4. — Marie Decaluwe, rue de l'Alma, fort Frasez 15. — Berthe Lenglet, rue Monge 22. — Gervais Voedts, rue de France 13. — Jules Tettelin, rue Beaumont, cour Loridant 21. — Alfred Vasseur, rue de Condé, cour Vromant 11. — Marie Delobelle, rue de la Guinguette 25. *Mariage.* — Joseph Viellard, 27 ans, instituteur, rue Saint-Ouen et Hélène Huart, 18 ans, modiste, rue du Bois, 20. — *Déclarations de décès.* — Camille Scynaeve, 5 ans 5 mois, rue du Fort 70. — Auguste Riveret, 50 ans, rue de Tourcoing, 106. — Georges Lepoutre, 10 mois, rue de l'Alma, cour Leclercq 9. — Hermance Fremaux, 12 ans, rue Denain, 35. — Pierre Verpoest, 7 ans 11 mois, rue du Parc 5.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du jeudi 20 décembre.* — Julien Meurisse, rue de Paris. — Germaine Corneille, rue Lerouge. — Adolphe Meunier, rue de Mouveaux. — Delphin Vandamme, rue du Couët. — François Descamps, Blanc Seau. — Gustave Engelaere, rue du Blanc-Seau. — Louis Coolsaet, rue de la Latte. — Marie Evrard, rue du Dragon. — Emile Cornart, rue du Pouilly. — Jeanne Delmotte, rue de la Marlière. — Jules Weyne, rue de la Ferme. — *Déclarations de décès.* — Honoré Dhalluin, 62 ans, rentier, rue des Piats, 18. — Charles Liagre, 20 ans, magasinier, rue Nationale, cour Catteau 9. — Pauline Wallare, 73 ans, sans profession, rue du Collecteur 15. — Raymond Naessens, 2 ans, rue de la Latte 60.

Les personnes habituellement *constipées* qui ont des *maux de tête*, des étourdissements et des vertiges, se guériront rapidement en prenant chaque jour une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. On en trouve dans toutes les pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. 38675

BELGIQUE

A la Chambre. — M. le ministre des finances a terminé, jeudi, son exposé sur les réformes nécessaires en matière d'impositions. Il s'est prononcé en faveur de *modifications à apporter au droit d'accise sur les sucres* et à la réglementation des alcools.

M. De Smet-de Naeyer s'est élevé vivement contre la *suppression du droit sur les tabacs indigènes*.

Dans sa réplique, M. Woeste a vivement combattu cette opposition du ministre des finances. Il a montré que cette suppression n'entraînerait aucune perturbation dans notre régime fiscal.

M. Woeste s'est élevé avec force contre les utopies socialistes et a combattu leurs théories relatives à l'impôt sur les revenus.

Au cours de la séance, la Chambre a voté une légère modification à la loi électorale relative à la revision des listes.

Au Sénat. — *Séance du jeudi 20 décembre.* — Après une question d'intérêt local de M. le baron Steenhault à M. le ministre des chemins de fer, on a abordé la discussion du budget de la dette publique.

M. Cooreman a tout d'abord émis d'excellentes considérations et donné de sages conseils au sujet de l'amortissement de la dette publique.

Cet amortissement est le cauchemar de M. Finet qui voit dans la dette publique et dans l'emprunt, qui en est la source, l'origine d'une foule de maux présents et futurs. A bas l'emprunt! tel est le système financier que M. Finet a préconisé. L'impôt doit couvrir toutes les dépenses; l'équilibre du budget n'est possible qu'à ce prix.

M. Finet a déduit de cette idée, qui en somme est défendable, sauf à ne pas l'outrer et en faire un dogme absolu, une foule de considérations dangereuses, des aperçus risqués sur le mouvement des masses qui ont amené une intervention énergique de M. Vandenpeereboom, remplaçant M. de Smet de Nayer, retenu à la Chambre.

M. le ministre des chemins de fer a démontré que la Belgique devait à l'emprunt la plus grande partie de son outillage économique. Il a réduit à leur juste valeur les critiques adressées par M. Finet à la gestion financière de M. Beernaert et de ses prédécesseurs.

M. Picard et M. Bara sont intervenus, le premier pour exprimer l'hostilité du parti socialiste au système d'emprunt, le second pour engager le gouvernement à examiner avec prudence les demandes de dégrèvement qui affluent de partout.

Finalement, le budget de la dette publique a été voté à l'unanimité des 70 membres présents.

Office du travail. — Hier a eu lieu, sous la présidence de M. De Bruyn, la réunion des gouverneurs des provinces, convoqués en vue des mesures à prendre pour organiser les rouages provinciaux de l'*Office du Travail.*

Voici globalement et *grosso modo* quel a été le résultat de ce premier échange de vues : le gouvernement est fermement décidé à marcher et à marcher vite et bien, ce dont on ne peut que le féliciter.

Il résulte de ce qui a été dit et constaté qu'en matière économique et industrielle, en ce qui a trait aux délicats et complexes problèmes du travail, les administrations provinciales sont actuellement fort diversement organisées et qu'il était bien nécessaire de s'occuper de les moderniser.

Aussi MM. les gouverneurs sont-ils sympathiques à l'idée de la création d'offices provinciaux du travail étroitement reliés à l'office central siégeant à Bruxelles.

On est d'accord pour reconnaître l'impossibilité d'installer d'une pièce et sur le champ des services nouveaux. Ce qu'il importe d'abord de faire, c'est d'utiliser les rouages existants en répartissant la besogne d'après les idées et les vues du gouvernement, c'est-à-dire de manière à instituer dans chaque administration provinciale un service spécial ayant dans ses attributions la législation du travail et la statistique industrielle et ouvrière.

On présume que la première année, l'institution nouvelle nécessitera en moyenne un fonctionnaire en plus dans chaque gouvernement provincial. L'avenir dira dans quelle proportion il faudra augmenter ce personnel initial.

Il a été entendu que tout sera disposé dans cette nouvelle création gouvernementale de façon à conserver aux administrations provinciales leur complète autonomie.

Le Congo. — Un conseil des ministres s'est réuni d'urgence jeudi matin. Les renseignements manquent sur ce qui a fait l'objet de cette réunion.

Cependant on suppose qu'elle a été motivée par les affaires du Congo.

Il se confirme qu'il y aurait eu des propositions de rachat pour une partie du Congo belge.

Le colonel aurait offert 7 millions pour le monopole de l'exploitation du Manyéma.

La *Réforme* dit à ce sujet, que la Belgique serait mêlée à des complications diplomatiques sérieuses, avec la France et l'Angleterre, par le fait de l'état du Congo.

Bruxelles. — Plusieurs socialistes sont cités à comparaître en cour d'assises, samedi prochain, pour des articles contre l'armée, publiés par le journal socialiste *La Caserne.*

— Voici les numéros gagnants sortis au tirage de jeudi, des lots du Congo :

Série 32,723. — N° 16 gagne 50.000 francs.
Série 19,984 n° 20 gagne 2500 fr.
Série 35,233 n° 16; série 43,366 n° 6; série 56,444 n° 20 gagnent 500 fr.

Une grève à Grammont. — Une grève a éclaté à la fabrique Mertens. On craint qu'elle s'étende aux autres fabriques par suite du chômage des jours de fêtes de Noël.

Courtrai. — *Un pendu.* — Un ex-cabaretier, Pierre Bogaert, habitant rue du Palais, à Courtrai, s'est pendu, jeudi, à cinq heures du matin, dans son écurie.

Bogaert avait été récemment condamné à trois mois de prison pour excitation de mineure à la débauche. C'est à la suite de cette condamnation que son cabaret avait été fermé. On suppose qu'il s'est pendu de désespoir.

CHOSES ET AUTRES

Entre voisins :

— Eh ! là haut ! quand cesserez-vous de jeter votre eau par la croisée ?

— Ça vous gêne donc ?

— Comment ? si cela me gêne ? Vous inondez mon balcon !

— Allons donc ! Qu'est-ce que cela peut vous faire ? Quand il pleut, vous ne dites rien.

***

Sur le boulevard.

— Comment ! tu salues le docteur X ?...

— Certes ! Et même je le salue avec reconnaissance.

— Pourquoi ?

— C'est lui qui a soigné mon oncle !... défunt.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ROUBAIX. — Dimanche prochain 23 décembre, aura lieu une grande exposition de pigeons chez M. Ulysse Deltête, rue Paul Bert, 21.

— Une autre exposition non moins importante aura lieu le dimanche 23 décembre, chez M. Bovyn, 69, rue Daubenton.

— La société colombophile la Petite Noire, établie chez M. Joseph Dupont, rue des Sept-Ponts 69, a l'honneur d'informer *les amateurs, qu'aura lieu le dimanche 23 décembre*, l'exposition du pigeonnier de M. Henri Salembier.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Mardi 25 décembre, jour de la Noël, une belle partie de coqs aura lieu chez M. Henri Dutat contre le Réveil du Jour.

— Dimanche 23 décembre, rendage de la partie contre le Maréchal de Coyghem, chez M. Lequenne, 100 rue de Blanchemaille.

— Le 25 décembre une partie sera engagée au même endroit entre les bouchers d'Estaimpuis et M. Félix Deck.

— Dimanche 23 décembre, partie de coqs chez M. Emile Dambrin, 28, rue de Tunis contre les Amis Réunis, du boulevard de Paris.

TOURCOING. — Voici le résultat de la belle partie d'attaque d'un 2 de 3 pour 50 francs paires de plaisir à 10 francs qui a eu lieu chez M. Jules Baert, estaminet de la Nouvelle Aventure, rue du Château contre Dugardin de la rue du Casino. Cette partie avait attiré un bon nombre d'amateurs; il est vrai que les coqs mis au parc étaient de très bonne race, aussi les paris engagés ont été très importants. M. Dugardin a gagné la première paire, la Nouvelle-Aventure a gagné les 2e et 3e paires.

— La partie d'un 2 de 3 pour 50 fr. paires de plaisir à 10 fr. *qui a eu lieu dimanche dernier, chez M. Dumetz, au Brun-Pain*, contre la société de la Clef d'Or, avait réuni un bon contingent d'amateurs. Les paris ont été nombreux. La société de la Clef d'Or a gagné les 2e et 3e paires, M. Dumetz a gagné la première.

— Il y avait foule lundi après-midi à l'estaminet de la Brasserie St-Eloi, rue de la Gare à Tourcoing, pour assister à la fameuse partie de coqs *engagée entre* Mme Vandergraete et une société de Potte (Belgique). Il s'agissait d'un 2 de 3 mort pour 50 fr. paires de plaisir à 10 fr. De nombreux paris ont été engagés de part et d'autre. La partie a été décidée comme suit : Mme Vandergraete a gagné les 1re et 3e paires ; la société de Potte a gagné la 2e paire.

BONDUES. — Voici le résultat de la belle partie d'un 2 de 3 morts pour 50 fr., paires de plaisir à 10 fr. qui a eu lieu chez M. Duprez à Bondues contre la société de la Tête d'Or de Tourcoing. Assez bien d'amateurs assistaient à cette partie. La société de chez M. Duprez a gagné les trois paires.

ROUBAIX. — Lundi 17 décembre a eu lieu, à l'Ours, rue Pellart, le rendage d'un 2 de 3 pour 50 francs, paires de plaisir à 10 francs, contre la société de l'Ours de Tourcoing. A l'attaque qui a eu lieu à Tourcoing, l'Ours de Roubaix a gagné le 2 de 3. Lundi c'est Tourcoing qui a repris sa revanche en gagnant les trois paires. Les amateurs venus en foule ont assisté à une intéressante partie. Les paris engagés étaient fort importants.

MOUVEAUX. — Le rendage d'un 3 de 5 pour 50 fr. paires de plaisir à 10 fr. qui a eu lieu chez M. Millescamps, estaminet du Coq Anglais, pavé Bleu à Mouveaux contre la société des oreil les Blanches de Croix a donné le résultat suivant : M. Millescamps a gagné le 3 de 5.

CONCOURS DE CHIENS RATIERS

TOURCOING. — Dimanche 23 décembre à 5 heures précises, rendage de la grande partie de chiens ratiers chez M. Duponchelle, cabaretier rue de la Latte 33, au Terrier-Club. L'enjeu de cette partie est de 50 francs.

CROIX. — Le « Club-Ratier » établi chez M. J.-B. Deronne café du Casino, organise pour le dimanche 30 décembre à 6 heures précises, une grande partie de chiens ratiers, en un 2 de 3 pour 50 fr. et 20 soupers.

TIR A L'ARC

MOUSCRON. — Dimanche dernier, à 10 h. du matin a eu lieu chez M. Verogue, rue du Moulin, une belle partie d'arc entre MM. Jean-Baptiste Farvacque de Mouscron et Henri Duvillier de la Marlière. L'enjeu était de 50 francs. Cette intéressante partie qui avait lieu entre deux joueurs fort connus, avait attiré un grand nombre d'amateurs. C'est M. Duvillier qui a gagné la partie avec trente points d'avance.

CONCOURS D'ESCRIME

ROUBAIX. — Dimanche 23 décembre à 3 heures précises, grande fête d'escrime et de danse chez M. Danneels Jules à « l'Abondance » rue de Mouveaux.

POUR FORTIFIER

Les *enfants* et les personnes faibles de la *poitrine*, de l'*estomac* ou atteintes de *chlorose* ou d'*anémie*, le meilleur et le plus agréable déjeuner est le véritable Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, à Paris. — *(Se défier des Contrefaçons).* Dépôts dans chaque ville. 39166

TAPIS

TENTURES — LINOLÉUM

Tapis moquette jacquard pour salons, salles à manger, vestibules, escaliers, foyers portières. **Spécialité de Carpettes** de tous styles **Tapis de table** en peluche, soie, laine et coton. **Linoléum pour parquets et escaliers**, dans toutes les qualités.

TAPIS DE SMYRNE

Ouvrages d'agrément. **Broderies** *en tous genres.* **Tapisseries** *fantaisies et de style.* **Ornements d'églises échantillonnés.** *FOURNITURES pour tous ouvrages.*

L. DECRAENE-MATHIEU

28, rue de la Gare, ROUBAIX

A LA MAISON DE CONFIANCE

Horlogerie **A. BARTHET**, S.S.G.D.G., à Besançon (Doubs)

5f Rtoir métal mise à l'heure mécanique pour Hommes seulement — **25f Rtoir Or triple** INDÉFRAICHISSABLES Hommes et Dames, gar

3f50 chaînes argent. **3f95** Réveil Brevets. — **15f** 1er appat. 1re grandeur GARANTIS

PENDULES en tous genres — Orfèvrerie, Bijouterie.

Album illustré 500 gravures. — Envoi franco du Catalogue sur demande.

38776

ADRESSE COMMERCIALE

Blindage de bobinots, ouvrages divers, étripeuses en métal, **Edouard Defretin**, tourneur en bois, rue Plutarque Roubaix.

GUÉRISON

RADICALE des Maladies Secrètes

ET DES MALADIES DE LA **PEAU** DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX

Consultations tous les jours, de 9 h. à 5 h., par

M. VANDENDRIESSCHE

médecin-consultant spécialiste

LILLE, 6, rue Puébla, 6, LILLE

POMMADE ANTIHERPÉTIQUE

Pour Dartres, Eczémas, Démangeaisons

2 fr. 25 le pot; 2 fr. 50 par mandat-poste

Une notice spéciale est envoyée *GRATIS* **sous enveloppe contre timbre de 0,15 c.** 83833

---

nuits sur sa passerelle, car on fit la route sans stopper une heure. Enfin, par une belle matinée de la fin de mai, le yacht parvint à son port d'attache, et le capitaine eut la permission d'aller dormir. Pendant ce temps-là, Solange montait les escaliers de Notre-Dame de la garde et priait longtemps, agenouillée sur le marbre de la chapelle. A voir *cette ferveur* et le *gros cierge* qu'elle avait *mis* brûler, on aurait pu croire non pas qu'elle venait de prendre terre pour longtemps, mais bien qu'elle s'embarquait pour un très hasardeux voyage.

Son père était resté en ville et s'acquittait d'une demi-douzaine de commissions, dont une seule pour sa fille. Elle désirait savoir si M. de Neuvillars était *déjà* parti du côté des Grandes-Indes. Quand elle retrouva son père à l'hôtel, pour le déjeuner, le futur historien de Kléber lui dit:

— Ton protégé te répondra lui-même, car il va venir. Mais il n'a plus besoin de ta protection. Je l'ai trouvé qui sortait des Messageries, avec son ordre de service dans sa poche. On l'envoie sur un paquebot qui fait le service de Calcutta à Ceylan.

« Il n'a pas reçu ma lettre », se dit Solange.

Puis elle demanda tout haut *:*

— Quelle figure a-t-il faite en vous apercevant ?

— La figure d'un homme.... qui regrette la *Thémis*. En le voyant tout remué, j'ai oublié moi-même certains griefs, et je l'ai invité. D'abord il ne voulait pas venir. Toutes ses minutes sont prises; mais j'ai promis qu'il sera libre de nous quitter au dessert.

Solange ne dit rien, mais sa bouche eut une jolie moue. Peut-être elle songeait qu'on voit certains desserts durer longtemps. Qui peut le savoir? Elle était dans le salon quand Paul y entra, si changé qu'il semblait déjà revenir des colonies, avec un congé de convalescence. Madame de Sonoy l'accueillit d'un air glacial et, tandis que son père allait donner un ordre, elle dit:

— Vous n'avez donc pas reçu ma lettre ?

— Si! je... l'ai reçue, balbutia le jeune homme.

— Et voilà quel cas vous en faites?

— Elle m'est parvenue trop tard.

— Non; puisque vous avez été nommé ce matin même

Là-dessus Marnix rentra et Paul ne put répondre. A déjeuner, la conversation ne roula qu'entre les deux hommes; la comtesse gardait le silence. On arriva au dessert, puis au café, puis aux liqueurs; l'invité oubliait qu'il avait la permission de partir de bonne heure. Cependant il dut prendre son chapeau, quand le propriétaire de la *Thémis*, tirant sa montre, expliqua qu'il était obligé d'aller à son yacht pour régler des comptes.

Juste à ce moment, par l'esprit de contradiction ordinaire aux femmes, Solange se mit à parler, si bien que Paul resta debout et que Marnix partit tout seul. Quand le jeune homme se vit en tête à tête avec la comtesse, il demanda :

— Faudra-t-il m'éloigner sans que vous m'ayez dit une bonne parole? Vous m'en voulez de n'avoir pas obéi? Mais comment prévoir que vous alliez venir? Et que peut faire une femme comme vous pour un pauvre marin qui cherche fortune?... Et puis j'ai hâte de partir. J'ai rompu, tranché tous les liens qui m'enchaînaient à ma folie*:* Je suis *dans cette période de calme passager que laisse* derrière lui le couteau du chirurgien. Il faut en profiter pour le suprême effort. Adieu! je ne veux plus vous dire que je vous aime, parce que je ne pourrai plus jamais vous le dire aussi bien que la dernière fois.

Solange avait écouté ce discours avec plus d'attention que de trouble, faisant voir toutefois, par les mouvements rapides de sa respiration, qu'elle n'y demeurait pas indifférente. Aux dernières paroles de Neuvillars, elle eut sur les lèvres un imperceptible sourire dont Paul ne comprit pas l'énigme. *Elle songeait : « Vraiment? Il ne me le dira* plus jamais aussi bien? »

XXI

Solange, mal mariée une première fois par son père, n'avait pas toujours pu s'empêcher, comme on l'a laissé voir, d'établir les responsabilités par des allusions plus ou moins claires. Mais, surtout, elle avait affirmé des revendications d'indépendance absolue quant à l'avenir.

— Il est douteux que je coure de nouveau les chances du mariage, avait-elle dit. Mais si quelque rare occasion me décide, c'est moi seule qui conduirait l'affaire, du commencement à la fin.

Marnix, en dépit de ce *proverbe:* qu'un homme averti en vaut deux, éprouva une surprise colossale quand sa fille lui annonça qu'ils allaient avoir à dîner le convive du matin, et qu'il y avait un fiancé dans ce convive. Toutefois, le bonhomme sut garder sa dignité;

— Touchez là, dit-il à Neuvillars en lui tendant *la main.* Si je vous *disais* que je *tombe des nues,* vous ne voudriez pas me croire. Je ne suis pas encore aveugle, malgré mon âge. Faut-il vous répéter quelle sympathie étrange m'a poussé vers vous, dès notre première entrevue?

Mais, malgré tous ses efforts, il resta un peu distrait pendant ce repas très intime de fiançailles. Tandis que les deux futurs causaient, les yeux dans les yeux, son regard pesait tristement sur la nappe. On aurait dit qu'il y voyait les morceaux d'une couronne de princesse.

Le mariage eut lieu en Artois, vers le commencement de l'automne. Les invités indispensables avaient seuls été convoqués à l'habitation du père Marnix. Dans la journée, tous partirent, suivant l'exemple du propriétaire lui-même. Enfin les deux êtres les plus heureux que le soleil eût éclairés ce jour-là pouvaient se dire qu'ils s'aimaient, sans contrainte et sans réserve. Et Neuvillars, malgré *certaine parole qu'il avait prononcée, le dit mieux* qu'il n'avait fait jusqu'alors.

Trois mois plus tard, ils étaient toujours seuls dans le petit château. Un soir, en écoutant les plaintes lugubres du vent d'hiver, Solange évoqua de chers souvenirs :

— Entends-tu la tempête, chéri? Ne semble-t-il pas que je suis encore avec toi sur le Bosphore, dans cette barque où, pour la première fois tu m'as dit que tu m'aimais?

— Ah! s'écria Paul, quel mensonge misérable je te faisais alors!

— Tu ne m'aimais pas?

— Non*!* Je ne t'aimais pas encore. Ce qui me *paraissait du feu me révolterait aujourd'hui comme* une torpeur glaciale. Songe que j'ai pu partir... et que je n'en suis pas mort! Maintenant, s'il me fallait te quitter un jour, pour une heure, la vie m'abandonnerait d'elle-même, comme une chose impossible sans toi!

Quelle femme ne serait fière d'avoir allumé cette passion brûlante dans les veines d'un homme qui, jusqu'à vingt-sept ans, avait nié l'amour? Mais Solange était une femme parmi les sages. Elle avait eu la force de ne jamais oublier trop longtemps son rôle d'éducatrice de ce cœur éveillé tardivement. Paul n'avait eu besoin de personne pour faire de lui le modèle des maris: sa jeunesse et la beauté de Solange suffisaient comme professeurs. Mais il avait appris chaque jour la tendresse, la confiance, l'amitié, l'estime. D'ailleurs il était de ces natures très nombreuses en qui le bonheur développe mille qualités inattendues. Que d'hommes sont devenus des citoyens tranquilles, de zélés observateurs des lois, par cela seul qu'un peu d'or est entré chez eux!

Toutefois les conversions les plus miraculeuses n'évitent pas les rechutes ou, si l'on aime mieux, la griffe du malheur n'abandonne pas volontiers certaines vies.

Trois mois après son mariage, vers la fin de l'hiver, madame de Neuvillars quitta la province pour Paris. Ce n'était pas qu'elle fut attirée au tourbillon de l'existence mondaine. Mais elle n'entendait pas laisser au monde le droit de dire qu'elle avait commis une de ces folies dont il faut cacher le secret dans le fond d'une solitude. Au surplus, M. Marnix appelait sa fille et *commençait* à trouver la séparation interminable.

Comme s'il avait eu des pressentiments, Paul retarda par tous les moyens le changement d'existence présenté comme nécessaire. Enfin il céda, trop amoureux pour se poser en despote, malgré sa tendance naturelle augmentée encore par l'habitude *qu'il avait eue de commander.* Après tout, son rôle de monarque en puissance d'une favorite aussi belle n'avait rien qui pût le faire prendre en pitié. D'ailleurs il se savait entre bonnes mains.

Cependant il essaya de secouer le joug, dès le lendemain de l'installation à Paris. C'était à l'occasion d'un bal donné au profit du Sauvetage maritime. Solange voulait y aller; Paul suppliait qu'on n'en fît rien, n'ayant pas encore appris — ce dont il faut le féliciter — que le plus grand des maux, pour un ménage parisien, est de rester le soir au coin du feu, en tête à tête.

— Je suis sûr de rencontrer là cent officiers de marine, avait-il ajouté. Ce sera autant de présentations. Nous passerons tout le temps, moi à te nommer des inconnus, toi à leur faire des sourires.

Mais j'y compte bien, avait répondu la jeune femme. C'est précisément mon but. Je veux qu'on sache, dans toute la marine française, que tu n'as pas trop perdu à la quitter. Je me donnerai, pour être belle, *ce soir-là, plus de peine que je n'ai fait* de ma vie. Tu verras !

Paul vit si bien, que l'équipage attendit fort longtemps sous le vitrage de l'écurie.

— Comme tu es belle ! disait-il. Solange !... Si tu m'aimes, n'allons pas dans cette cohue !

— Je t'aime, chéri ! Mais je ne serai pas plus laide, au retour. Viens ! nous trouverons la salle vide.

Madame de Neuvillars fit d'autant plus d'effet par son entrée qu'elle arriva la dernière. Elle eut tout lieu d'être contente Si jamais un enseigne de vaisseau fut pris en pitié pour avoir quitté son *grade, ce ne fut pas Paul, du moins à ce bal mé*morable. Sa femme remportait un de ces triomphes de beauté qui comptent dans une existence féminine.

Tandis qu'elle s'amusait, son mari lui-même se voyait entouré d'une cour compacte. Soudain une voix, qu'il n'avait pas entendue depuis longtemps, le fit tressaillir en l'appelant par son nom.

Il se retourna. Une femme déformée par la graisse, odieusement sanglée dans une toilette ridicule, parée d'une orfèvrerie orientale, ouvrait, comme pour l'appeler sur son cœur, des bras énormes.

— Grand Dieu !... Est-ce possible ?... monsieur de Neuvillars !...

Paul frémit de la tête aux pieds en reconnaissant la femme du consul de Rhodes. Aussi bien, s'il eût hésité à la reconnaître, le visage épanoui de Bédarride souriant à l'arrière-plan aurait chassé toute incertitude. Avec une politesse froide et résignée, le mari de Solange prit une des deux mains qu'on lui tendait. La bonne femme, d'une voix qui résonnait comme un clairon, *continuait son monologue sans s'apercevoir* qu'elle n'était pas seule et, chose plus fâcheuse encore, sans imaginer quelles oreilles pouvaient l'entendre *:*

— Ah ! cher monsieur !... mon pauvre ami !... pensez que nous ne nous sommes pas revus depuis cette horrible catastrophe !... Vous savez que son père est mort ? On mourrait à moins ! N'avoir qu'une fille. . et apprendre qu'elle s'est suicidée!... Malheureuse Ariane !...

(*A suivre*) LÉON DE TINSEAU.